



JORF n°0093 du 21 avril 2010 page 7373
texte n° 24

ARRETE

Arrêté du 19 avril 2010 modifiant l'arrêté du 6 février 2007 fixant la liste des circonscriptions territoriales prévues par le décret n° 2006-1482 du 29 novembre 2006 relatif au Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat

NOR: IOCA1010557A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 2006-1482 du 29 novembre 2006 relatif au Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 6 février 2007 fixant la liste des circonscriptions territoriales prévues par le décret n° 2006-1482 du 29 novembre 2006 relatif au Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat, Arrête :

Article 1 En savoir plus sur cet article...

L'article 1er de l'arrêté du 6 février 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

I. — Les troisième et quatrième alinéas sont ainsi rédigés :

« Circonscription de Lille : départements des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ;

« Circonscription de Lyon : départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne ; »

II. — Le sixième alinéa est ainsi rédigé :

« Circonscription de Toulouse : départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ; »

III. — Il est ajouté deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

« Circonscription de Marseille : départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse ;

« Circonscription de Metz : départements des régions Lorraine, Alsace, Champagne-Ardenne, Bourgogne et Franche-Comté ».

Article 2 En savoir plus sur cet article...

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12 avril 2010 modifiant l'arrêté du 6 février 2007 fixant la liste des circonscriptions territoriales prévues par le décret n° 2006-1482 du 29 novembre 2006 relatif au Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat.

Article 3 En savoir plus sur cet article...

Le président du Conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 19 avril 2010.

Brice Hortefeux